

Post-bac : quelle réforme ?

les propositions du SNPTES

The logo for SNPTES (Syndicat National des Professeurs de l'Enseignement Supérieur) is displayed in a stylized, bold font. The letters 'S' and 'n' are yellow, while 'p', 't', 'e', and 's' are blue. The logo is set against a blue background with a white geometric pattern of overlapping lines.

Constat

La réforme de l'accès à des études supérieures pour tout bachelier s'impose à l'ensemble de la communauté éducative et universitaire. C'est, au-delà de la problématique des contenus de formation, des connaissances à maîtriser et des qualifications à acquérir, un enjeu de société qui concerne l'éducation, la formation initiale et tout au long de la vie et l'insertion professionnelle de la jeunesse. À la suite de plusieurs années dramatiques, où de jeunes bacheliers ont même vu leur affectation dans des formations universitaires effectuée par tirage au sort, où le taux d'échec en Licence atteint des seuils inacceptables, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a décidé d'organiser des tables rondes réunissant les principaux acteurs de l'enseignement pour remettre à plat l'accès au premier cycle de formation du supérieur.

Cette lente dégradation des conditions d'accès et de formation dans le supérieur aurait pu et aurait dû largement être anticipée. L'évolution démographique ne peut être considérée comme imprévisible et l'État aurait dû octroyer les moyens pour adapter les structures d'accueil et les offres de formations à l'accroissement de la population étudiante. En outre, les réformes successives du secondaire, notamment celle du lycée en 2010, en diminuant les exigences attendues, participent au taux d'échec constaté en Licence. Si l'ambition de porter une grande majorité d'une classe d'âge vers l'obtention du baccalauréat ne peut être que louable, y répondre par une baisse des attentes n'est pas la solution pertinente. Malgré certaines initiatives locales, on constate un manque de communications et de relations entre les communautés éducative et universitaire ainsi qu'entre celles des équipes dédiées à l'information et l'orientation. Tous ces éléments ont conduit à creuser l'écart entre les compétences des bacheliers et ce qui leur sera demandé une fois étudiants.

Un autre élément, propre à la France, réside dans la coexistence de formations du supérieur sélectives, dotées de moyens bien plus importants, et des formations universitaires, non sélectives fonctionnant avec des dotations incomparablement plus faibles. L'accès aux deux types de formation est, on le sait, inégalitaire et le déterminisme social y est de plus en plus marqué. Ainsi, charge aux formations universitaires d'accompagner les étudiants les plus en difficultés, socialement et souvent scolairement, mais avec, paradoxalement, le moins de moyens. Si on espérait de ces concertations que le problème soit clairement abordé dans sa globalité, en considérant toutes les formations de l'enseignement supérieur, les premiers débats montrent clairement le contraire : la concertation ouverte ne semble plus concerner que l'accès en Licence.

Enfin, on constate que les cycles courts professionnalisés, notamment les DUT sont devenus *in fine* des classes préparatoires, empêchant de fait les élèves titulaires d'un baccalauréat professionnel d'accéder à des formations du supérieur. Ceci est en contradiction avec la finalité première de ces formations qui visent à un objectif d'insertion professionnelle rapide. Une fois de plus, le déterminisme social prive les étudiants d'origine modeste d'un accès à l'enseignement supérieur dont ils devraient bénéficier.

Adhésion de la communauté

La réussite d'une nouvelle réforme ne pourra se faire sans l'adhésion de l'ensemble de toutes les parties prenantes. La dégradation des conditions de travail dans les établissements universitaires doit cesser et cette réforme ne pourra se faire à effectifs d'encadrement constant et sans valorisation de l'implication de chacun.

Réforme du post-bac : les propositions du SNPTES

Proposition 1

Prendre en compte et valoriser les implications de tous, enseignants du secondaire comme du supérieur ainsi que les personnels BIATSS.

Proposition 2

Le travail des équipes enseignantes doit être reconnu et l'indépendance pédagogique des équipes d'enseignants-chercheurs doit être assurée face à toutes tentatives d'uniformisation nationale.

Proposition 3

L'investissement financier de l'État dans chaque formation post-baccalauréat doit être ré-équilibré : classes préparatoires, Grandes Ecoles *versus* Universités.

Proposition 4

Création de plateformes de rencontre et de communication, guichet unique, accessibles aux usagers comme aux personnels des communautés éducative et universitaire.

Proposition 5

Renforcer à l'Université les événements scientifiques et journées thématiques à destination de la communauté éducative (enseignants et personnels d'encadrement).

L'orientation

Une partie non négligeable des étudiants en échec dans le premier cycle du supérieur peut être attribuée à une mauvaise orientation de ces derniers. Deux sources de mauvaise orientation peuvent être principalement identifiées : une méconnaissance de la formation visée, particulièrement importante dans le cas de cursus où les

thématiques principales n'existent pas au lycée (Droit, Psychologie, Santé.) et une orientation imposée par le niveau scolaire de l'élève.

Proposition 6

Changer les pratiques d'orientation basées uniquement sur les résultats scolaires sans prise en compte des intérêts des élèves. Nécessité d'un choc culturel pour faire évoluer les mentalités.

Proposition 7

Diffusion plus large des activités et des métiers de recherche et d'innovation auprès des lycéens.

Proposition 8

Organiser durant les années du lycée, dès la seconde, une semaine de l'orientation rassemblant des activités pédagogiques autour de l'orientation : bilan personnel, visite de partenaires extérieurs, MOOC, reportages, etc.

Proposition 9

Recentrer le dispositif de l'Accompagnement Personnalisé sur l'orientation en classe de seconde mais surtout en première et terminale pour accompagner la réflexion des élèves sur leurs intérêts et projets.

Proposition 10

Développer et valoriser les stages et expériences professionnelles durant la formation en licence.

Proposition 11

Aborder positivement la réorientation : amorcer un changement culturel par le droit à rectifier sa trajectoire et à valoriser les points positifs de ses expériences.

Parcours personnalisé de réussite

Si le SNPTES considère comme principe indiscutable l'accès de tout bachelier à une formation du supérieur, il pense néanmoins que c'est un leurre de croire que toutes formations du supérieur puissent être accessibles aux bacheliers de n'importe quelle filière. La définition de prérequis minimaux, nécessaires au suivi d'une formation spécifique post-bac, pourrait permettre à tout étudiant d'aborder dans les meilleures conditions son parcours de Licence, et en toute connaissance de causes. Sans cette base de connaissance nécessaire, ces étudiants vont à l'échec dans la grande majorité des cas. La sélection se fait dès lors par l'échec. Le résultat est alors catastrophique car ce sentiment d'échec aura un retentissement très important pour le jeune étudiant et peut le pénaliser dans la suite de son parcours, l'échec n'étant pas valorisé dans notre société comme elle peut l'être dans d'autres.

Si cette définition du socle minimal de connaissances adaptées à un cursus ne pose en soit aucun problème, demeure la question de savoir quelle orientation proposer à des étudiants qui ne disposeraient pas des connaissances requises ? Si une meilleure orientation doit pouvoir les aider à sélectionner la filière de leur choix sans ambiguïtés, il est impératif de leur proposer de combler leurs lacunes par une adaptation de la formation à leur profil. Il faut que l'université ait les moyens de proposer une large palette de compléments à la formation pour que chacun réussisse. Ces compléments pourraient se matérialiser par quelques cours de soutien, par du monitorat, par des universités d'été, voire par une année supplémentaire. Des moyens importants sont donc nécessaires mais c'est à ce prix que le taux d'échec en Licence sera endigué. Un comité de suivi au sein du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) devra être créé pour évaluer ces nouvelles méthodes.

Proposition 12

Affichage et diffusion, dès la seconde, des prérequis nécessaires pour chaque formation.

Proposition 13

Mettre en place au lycée des tests d'auto positionnement par rapport à des indicateurs et des dispositifs pour appréhender les disciplines qui n'existent pas au lycée d'enseignement (enseignement à distance, cours en ligne, tutoriel, etc.).

Proposition 14

Mise en place d'universités d'été pour une mise à niveau académique. Ces écoles d'été pourraient être co-animées par des étudiants de Master et Doctorat et des permanents.

Proposition 15

Année supplémentaire pour les élèves les plus éloignés des attentes de la formation visée.

Innovations pédagogiques

La massification de l'enseignement supérieur, l'évolution des publics comme des moyens techniques de diffusion et de partage de l'information ont amené la communauté à repenser la pédagogie. Ainsi, de nouvelles approches et nouveaux supports peuvent être envisagés pour enrichir les cursus et mieux former les étudiants à la réflexion, la prise d'autonomie, à la réalisation de projets, etc.

Cependant, il est à souligner que tous ces moyens (vidéo, applications nomades, etc.) ne sont qu'un complément, un enrichissement, dans la formation mais en aucun cas une révolution qui pourraient compenser un manque de moyen humain. Si les cours magistraux devant des amphithéâtres bondés ne peuvent pas être qualifiés d'efficaces, il n'existe pas de subterfuges numériques pour y remédier. Pour nous, le levier principal est le rapport du nombre d'étudiants par enseignant. Un bon taux d'encadrement est la condition nécessaire pour que l'enseignant puisse mettre en œuvre de manière pertinente tous les outils qui lui semblent appropriés.

Réforme du post-bac : les propositions du SNPTES

Ainsi, de la classe inversée à l'apprentissage par projet, chaque enseignant peut trouver les moyens d'accompagner les étudiants dans l'acquisition des compétences visées. Dans ces conditions, l'étudiant bénéficie de toute l'attention individualisée nécessaire à sa réussite.

Proposition 16

Davantage de ressources humaines pour soutenir la réalisation de MOOC : ingénieurs et techniciens experts en numérique, en captations d'image, de son et de montages de documentaires, ainsi que des ingénieurs didacticiens.

Proposition 17

Création de postes d'ingénieurs et techniciens titulaires autour des métiers de l'ingénierie de formation, du numérique, du conseil pédagogique, de l'orientation et de l'insertion des étudiants.

Proposition 18

Davantage de formations en pédagogies innovantes, initiales comme continues, adressées aux enseignants.

Vie étudiante

La réforme de l'accès à l'enseignement supérieur doit impérativement s'accompagner de l'amélioration des conditions de vie des étudiants, enjeu majeur pour les établissements. L'accès au logement (67% des étudiants vivent en dehors du domicile familial), à une alimentation de base (réengagement de l'État dans le financement de la restauration des CROUS) ainsi qu'aux soins qui ne sont pas toujours possibles pour les étudiants. Les étudiants ont droit à des aides multiples qui viennent également de donneurs multiples (État, Région, Europe, CAF, CROUS...) qui s'apparente à un véritable parcours du combattant pour faire reconnaître ses droits. La France n'offre donc clairement pas un cadre de vie étudiante digne de son rang économique. Le SNPTES rappelle en outre

son attachement au modèle français de sécurité sociale des étudiants

Proposition 19

Investissement de l'État dans le logement social étudiant et développement du parc immobilier des CROUS, politiques territoriales tripartite Université/CROUS/Collectivité territoriale (métropole, département, région) du logement.

Proposition 20

Retour à la parité du financement du ticket restaurant universitaire État/Étudiant par une subvention plus forte des CROUS.

Proposition 21

L'amélioration de l'offre de soins par la création de centres de soins accessibles aux étudiants. Durant le temps de la mise en place, prévoir des brigades de professionnels de santé dans des véhicules spécialisés pour assurer les permanences sur les campus.

Proposition 22

Instauration du guichet unique "aides étudiant" géré par les CROUS, création d'instances de dialogue entre CROUS, collectivités territoriales et universités.

Proposition 23

Favoriser et développer le tutorat étudiant par des étudiants de Master et Doctorat pour favoriser le sentiment d'appartenance à un établissement, constituer des réseaux d'alumni et améliorer l'insertion professionnelle.

Affaire suivie par :
Jérôme Giordano,
secrétaire technique national du SNPTES,
en charge du secteur enseignant-chercheur
Ariane Blicq,
chargée de mission enseignement supérieur au SNPTES